

## **Règlement du concours : « Aidez-nous à mieux vous connaître et gagnez 100€ » !**

### **Article 1**

La société JV2R, SAS au capital de 150 000 Euros, dont le siège social est situé au 9 route d'Eschau BP 80304 67411 Illkirch-Graffenstaden Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 2001B1427, organise du 29 juin 2011 au 29 juin 2012 une loterie hebdomadaire, gratuite et sans obligation d'achat, permettant de gagner chaque semaine un bon d'achat de 100 euros à valoir sur le site <http://www.macway.com>.

### **Article 2**

Cette loterie est ouverte à toutes personnes âgées de 18 ans ou plus, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

### **Article 3**

Ce loterie est porté à la connaissance du public sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.macway.com>.

### **Article 4**

Pour participer à la loterie, les participants devront répondre au questionnaire « Aidez-nous à mieux vous connaître » lors de leur inscription aux lettres promotions sur le site <http://www.macway.com>.

Le concours est accessible sur le site <http://www.macway.com>.

Pour accéder au questionnaire, les participants devront s'inscrire aux lettres de promotions MacWay en rentrant leur adresse mail dans le champs « Recevez nos meilleures offres » en haut à gauche de la page d'accueil du site MacWay.

### **Article 5**

Une même personne pourra s'inscrire aux lettres promotions MacWay avec des emails différents, mais il ne pourra cependant lui être attribué qu'un seul lot (même nom, même prénom, même date de naissance, même code postal) sur toute la durée du concours (du 29 juin 2011 au 29 juin 2012).

### **Article 6**

Chaque vendredi, un tirage au sort sera effectué entre les personnes ayant répondu au questionnaire entre le vendredi et le jeudi précédent.

À l'issue de ce tirage au sort hebdomadaire, le gagnant recevra son bon d'achat de 100 euros par e-mail dans les cinq jours qui suivent.

### **Article 7**

Le bon d'achat de 100 euros (sous forme de code personnel et confidentiel à saisir sur le site) sera ensuite adressé au gagnant par e-mail dans les deux semaines suivant sa réponse. Attention, les coordonnées enregistrées dans l'inscription doivent être identiques à celles qui serviront à l'expédition du lot. Si l'adresse e-mail n'est pas valide, ou si le participant ne

se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé, son gain fera l'objet d'un tirage au sort par huissier, parmi l'ensemble des participants. Le bon d'achat sera valable 15 jours à compter de la date d'envoi du bon par e-mail, pour un paiement par carte bancaire uniquement - offre non remboursable, hors frais de port.

#### **Article 8 - Données personnelles :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à MacWay.com dans le cadre du concours.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à MacWay.com à l'adresse visée en préambule du présent règlement.

#### **Article 9**

En participant à cette loterie, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à diffuser, dans le cadre de la présente opération, leurs nom et lieu d'habitation, pour le compte de celles-ci et sur tous supports. La diffusion de ces informations dans les conditions sus-visées n'ouvre droit à aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur(s) lot(s).

#### **Article 10**

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (notamment problèmes techniques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion du concours, ils étaient amenés à annuler le présent concours, le proroger ou à en modifier les conditions.

#### **Article 11**

Le présent règlement peut être consulté sur le site <http://www.macway.com>. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du concours.

#### **Article 12**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 29 Boulevard Jean Jaurès BP 42,93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

#### **Article 13**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### **Article 14**

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable deux mois après la clôture de ce concours.

**Article 15**

Les frais de participation au concours peuvent être remboursés, dans la limite de 3 participations par jour, jusqu'au 29/06/2012 inclus sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local, soit 0,11€ TTC, par participation, sous réserve de vérification par MacWay.com de la participation effective du demandeur.

Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite à l'adresse suivante : MacWay - Concours " Aidez-nous à mieux vous connaître" - 9 route d'Eschau BP 80304 67411 Illkirch-Graffenstaden Cedex, accompagné d'une facture téléphonique détaillée justifiant d'une tarification indexée sur le temps de connexion. Toute participation via une connexion faisant l'objet d'une facturation mensuelle forfaitaire, ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande, remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.